Reçu en préfecture le 14/03/2023 52LO

ID: 074-247400567-20230309-2023\_18-DE

## ANNEXE 1 – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

ANCIENNES DISPOSITIONS			NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES						
QUOTITÉ	ЕТР	LIBELLÉ EMPLOI	LIBELLÉ EMPLOI	CATÉGORIE	QUOTITÉ	ETP	MODIFICATION CREATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MOTIFS
DIRECTIO	N GENERA	LE DES SERVICES							
									Aucune modification
SERVICE A	ACCUEIL -	GESTION ADMINISTRATIVE							
									Aucune modification
POLE RES	SOURCES								
									Aucune modification
POLE SER	VICES A LA	A POPULATION ET AUX ENTRE	PRISES			ı			
28	0,80	Responsable France Services	Responsable France Services	В/С	35	1,00	Modification	01/04/2023	Modification de temps de travail : passage d'un emploi à temps non complet de 28h/semaine à un emploi à temps complet de 35h/semaine, avec accord de l'agent
POLE AM	ENAGEME	NT DU TERRITOIRE							
									Aucune modification
POLE TEC	HNIQUE E1	EQUIPEMENTS							
35	1,00	Responsable d'exploitation du réseau d'eau potable	Directeur du service de l'eau	A/B	35	1,00	Modification	01/04/2023	Modification d'intitulé de poste ("Responsable d'exploitation du réseau d'eau potable" pour "Directeur du service de l'eau") et extension de catégorie d'emploi (de B/C à A/B) au sein de la filière technique
-	-	-	5ème agent technique	O	35	1,00	Création	01/04/2023	Création de poste ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques territoriaux
10	0,29	2nd agent d'entretien	-	-	-	-	Suppression	01/04/2023	Suppression de poste (0,29 ETP)
POLE PETI	TE ENFANC	CE							
35	0,80	1er agents social	1er agents social	С	28	1,00	Modification	01/04/2023	Modification de temps de travail : passage d'un emploi à temps complet de 35h/semaine à un emploi à temps non complet de 28h/semaine, avec accord de l'agent
28	0,80	8ème agent social	8ème agent social	С	35	1,00	Modification	01/04/2023	Extension du cadre d'emplois (agents sociaux) à celui d'ATSEM en accord avec l'arrêté du du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant